

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DAC 191 Subvention (17.000 euros) à l'association M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association M.U.R. Modulable Urbain Réactif ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 18 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 17.000 euros est attribuée à l'association M.U.R. Modulable Urbain Réactif, Maison des associations, BP 95, 8 rue du Général Renault, 75011 Paris au titre de ses activités 2015. 2015- 01429 ; 14645.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 17.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2015 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO